

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, **le mercredi 1^{er} Avril 2026**

A 18 heures 30, à la Mairie (salle du Conseil)

Affiché, le 27 Mars 2026

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

I – Finances

- 1) Indemnités de fonction (Maire, Adjoints)

II - Gestion Communale

- 1) Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions
- 2) Droit à la formation des élus locaux
- 3) Changement de lieu définitif des séances du conseil municipal
- 4) Création de la liste des commissions communales
- 5) Désignation des membres des commissions communales
- 6) Choix de l'entreprise pour les travaux de requalification de la voirie des rues de la Martinière et de l'Abbé Raymond

III – Désignation des délégués aux organismes intercommunaux

- 1) Délégués à Vendée Eau (1 Titulaire/ 1 suppléant)
- 2) Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie de l'Ile de Noirmoutier du SyDEV (1 délégué Titulaire/ 1 délégué Suppléant)
- 3) Délégués (1 Titulaire/ 1 Suppléant) au réseau POLLENIZ85 (anciennement FDGDON)
- 4) Délégués au Conseil Portuaire (1 Titulaire/ 1 Suppléant)
- 5) Délégués au Service Départemental d'Incendie et de Secours (1 Titulaire/ 1 Suppléant)
- 6) Délégués (1 titulaire/ 1 suppléant) à la vie sociale au centre « Les Quatre Vents »
- 7) CDG85 : désignation d'un élu référent pour Géo Vendée (SIG)
- 8) Délégué pour le Correspondant de Défense (1 Titulaire)
- 9) Election d'un représentant au syndicat mixte e-collectivités Vendée au sein du collège des communes
- 11) Syndicat mixte de la Baie de Bourgneuf : désignation d'un Titulaire et d'un Suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »
- 12) SAPL (société Publique Locale) – Vendée Expansion : désignation d'un représentant (et d'un suppléant en cas d'empêchement) au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au conseil d'administration de la SAPL

IV - Personnel Communal

1) Emplois saisonniers :

- a) Création d'un CDD pour 3 mois (à partir du 1er/06/26) pour un poste d'adjoint technique (ASVP)
- b) Création d'un CDD pour 3 mois (à partir du 15/06/26) pour un poste d'adjoint technique (Port)
- c) Création de 2 CDD pour 3 mois (à partir du 15/06/26) pour un poste d'adjoint technique (Service Technique)
- d) Création de deux postes à compter du 1er/07/2026 (durée 1 mois) pour des jeunes de moins de 18 ans : 1 poste en administratif et 1 poste en technique

V – Informations

Le Maire,
M. Jacques BOBIN

